

Lettre ouverte à Monsieur le DRAC préfigurateur de Bourgogne – Franche-Comté

Une assemblée générale des personnels de la DRAC Bourgogne s'est tenue le lundi 16 novembre 2015 concernant la réforme en cours visant à réunir les DRAC Bourgogne et Franche-Comté. Lors de cette réunion, les agents ont fait part de leurs plus vives inquiétudes sur leur avenir personnel et professionnel. L'ensemble des agents présents souligne que :

- Si la direction affiche une volonté de concertation, force est de constater que celle-ci est inexistante. Les engagements pris par l'administration n'ont toujours pas été tenus à ce jour, notamment en ce qui concerne la discussion des micro-organigrammes dans les services. Cette situation génère d'autant plus d'inquiétudes que le calendrier de mise œuvre de la réforme demeure inconnu, tandis que la date du 1^{er} janvier 2016 approche à grands pas.
- Les agents ne sont pas écoutés et ne sont en aucun cas force de proposition de la réforme, contrairement aux promesses du Premier Ministre. En outre, les agents notent une méconnaissance manifeste de leurs missions, et des décisions sont prises unilatéralement, sans tenir compte de l'avis des personnes ayant connaissance des réalités de terrain. Les agents présents regrettent le manque de transparence sur les raisons des choix effectués.
- Aux conditions de travail déjà très dégradées, (multiplication des tâches et des dossiers, mise en place de nouveaux outils souvent inadaptés, etc.), la préparation de la réforme a ajouté un grand malaise pour l'ensemble des agents de tous les services.
- L'accompagnement en matière de ressources humaines est inexistant. Il s'agit d'une déclaration d'intention mais aucun dispositif réel et efficace n'a été mis en place. Le document présenté comme une étude d'impact RH ne correspond pas à ce que l'on pourrait attendre d'un tel document.
- Les modalités de l'élaboration de la réforme et de sa mise en application ont pour conséquence immédiate une démotivation généralisée des agents.
- Plusieurs points du macro-organigramme restent obscurs et appellent des précisions de la part de la Direction :
 - Un certain nombre de postes sont supprimés dans le macro-organigramme diffusé par la direction. Que va-t-il advenir des fonctions et des agents ? Nous n'avons aucune visibilité sur la mobilité fonctionnelle ou géographique. Pour certains pôles des fonctions ne pourront pas être assurées correctement, car le nombre d'ETP prévu ne paraît pas adéquat.
 - Nous demandons une réelle définition entre autres, des missions de la cellule d'appui au pilotage, de la future organisation du secrétariat général et des relations entre la direction des pôles et les services.
 - Dans le macro-organigramme, quels moyens sont affectés pour la mise en place des nouveaux outils informatiques indispensables au développement et au bon fonctionnement de la nouvelle organisation ?
 - Nous nous étonnons par ailleurs que le pôle création et industries culturelles soit isolé de la direction sur le site distant, ce qui va à l'encontre du projet initial de maintenir la totalité des chefs de pôle à proximité de la direction. Pourquoi un tel changement d'orientation en dernière minute ?

- La trop grande spécialisation affichée de certaines missions sur chacun des sites semble contraire à l'organisation du milieu professionnel qui revendique une plus grande transversalité.
- Nous nous interrogeons sur le bien fondé d'un organigramme cible pour 2019 qui ne tient pas compte de la pyramide des âges (21 personnes en Bourgogne - Franche-Comté sont susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite d'ici 2018) : ceci sous-entend-t-il que toutes les personnes partant à la retraite seront remplacées ?
- L'absence de calendrier précis de mise en place du nouvel organigramme et la précipitation dans laquelle le processus de fusion est réalisé nous plonge dans l'incertitude totale quant au mode de fonctionnement de la DRAC à partir du 1^{er} janvier 2016 :
 - Quelles seront les chaînes décisionnelles, notamment en matière financière
 - Quelle sera la chaîne de traitement des demandes des pétitionnaires ?
 - Comment s'établira la chaîne de tutelle hiérarchique lors de la transition et des interim de postes vacants, quand interviendra la désignation des nouveaux chefs de service et leurs adjoints positionnés à Besançon (signalés sur le premier macro-organigramme et ne figure plus sur le deuxième détaillé) ?
 - Quelles seront les conditions statutaires et administratives exactes du travail en site distant (notion de résidence administrative, notamment) ?
 - Quelles seront les conditions de choix et d'accompagnement de la mobilité fonctionnelle et/ou géographique (possibilité de refus, formation de reconversion, annualisation des primes de déménagement qui seront imposables, etc.) ?
- Quelles seront nos missions demain et quels seront les outils mis à notre disposition pour garantir l'efficacité des services ?

Les agents de la DRAC Bourgogne